

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Nombre de Conseillers**En exercice : 15

L'an deux mille vingt-trois le 04 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 29 mars 2023

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Delphine DAGNAS, Cécile GRASSET**ABSENTS**:**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2023-23 Demande de subvention CPC pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'entreprendre des travaux complets de réfection de la voie communale n°210 (route de Roubadières).

Le coût prévisionnel de ces travaux d'investissement, revêtement bicouche, s'élèvent à 28 437,25 € HT soit 34 124,70 TTC.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre des contrats de projets communaux (CPC) auprès du Conseil Départemental de la Dordogne, à hauteur de 20 % du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'acter le projet de réfection de la voie communale n°210.
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 20 % du montant HT des travaux pour la réfection complète de la voie communale n°210.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 11 avril 2023  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

**AR Préfecture**

024-212400162-20230404-2023\_23-DE  
Reçu le 14/04/2023

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 11/04/2023  
Page 1 sur 1